



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

amiante

Question écrite n° 69716

Texte de la question

M. Joël Sarlot appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la mise en application le 1er janvier 2002 du décret n° 96-1133. Outre les préoccupations liées aux risques dus à l'amiante, cette situation est une menace pour le patrimoine culturel, industriel et technique de notre pays et est durement ressentie par des milliers de collectionneurs français. La Fédération française des véhicules d'époque souhaite un délai supplémentaire qui devrait être mis à profit pour élaborer un texte dérogatoire aux dispositions du décret afin de préserver ce patrimoine reconnu par le ministère de la culture. Aussi, souhaiterait-il connaître quelle décision il entend prendre à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Joël Sarlot](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69716

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6884